

MOBILITES ERASMUS +

ETUDIANTS SORTANTS 2025/2026



POUR QUI ?

DFASO1



1er et/ou 2ème
Semestre

DFASO2



Uniquement au 1er
Semestre

DFTCC

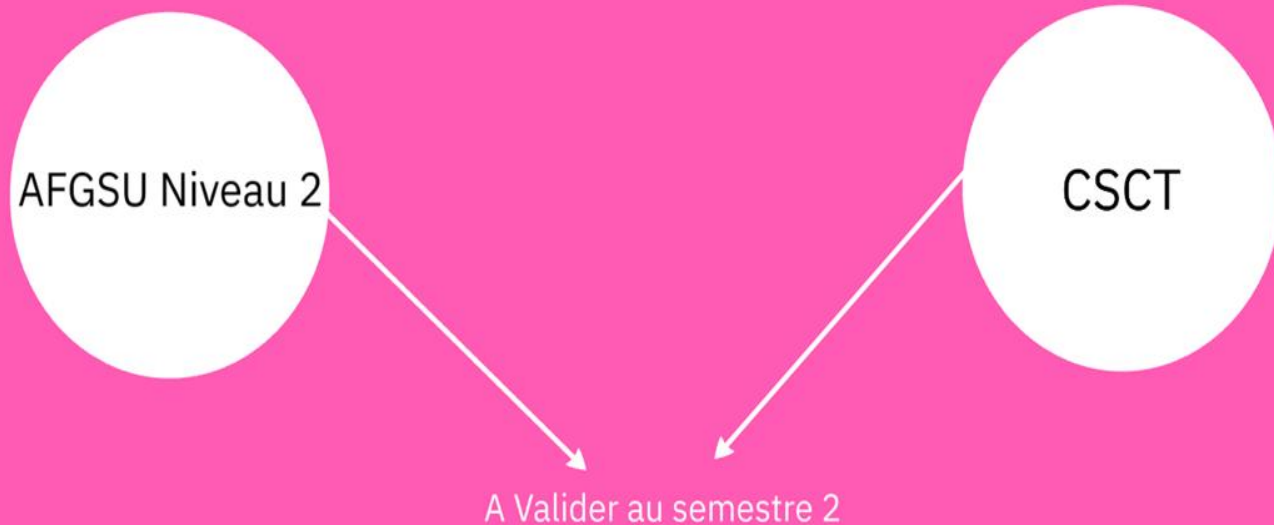


Uniquement au 2ème
semestre

QUAND ?



Les étudiants doivent valider certaines certifications qui sont prévues dans nos maquettes, en première ou deuxième session.



Les étudiants doivent valider certaines certifications qui sont prévues dans nos maquettes, en première ou deuxième session.



Stage Actif

A valider au semestre 1

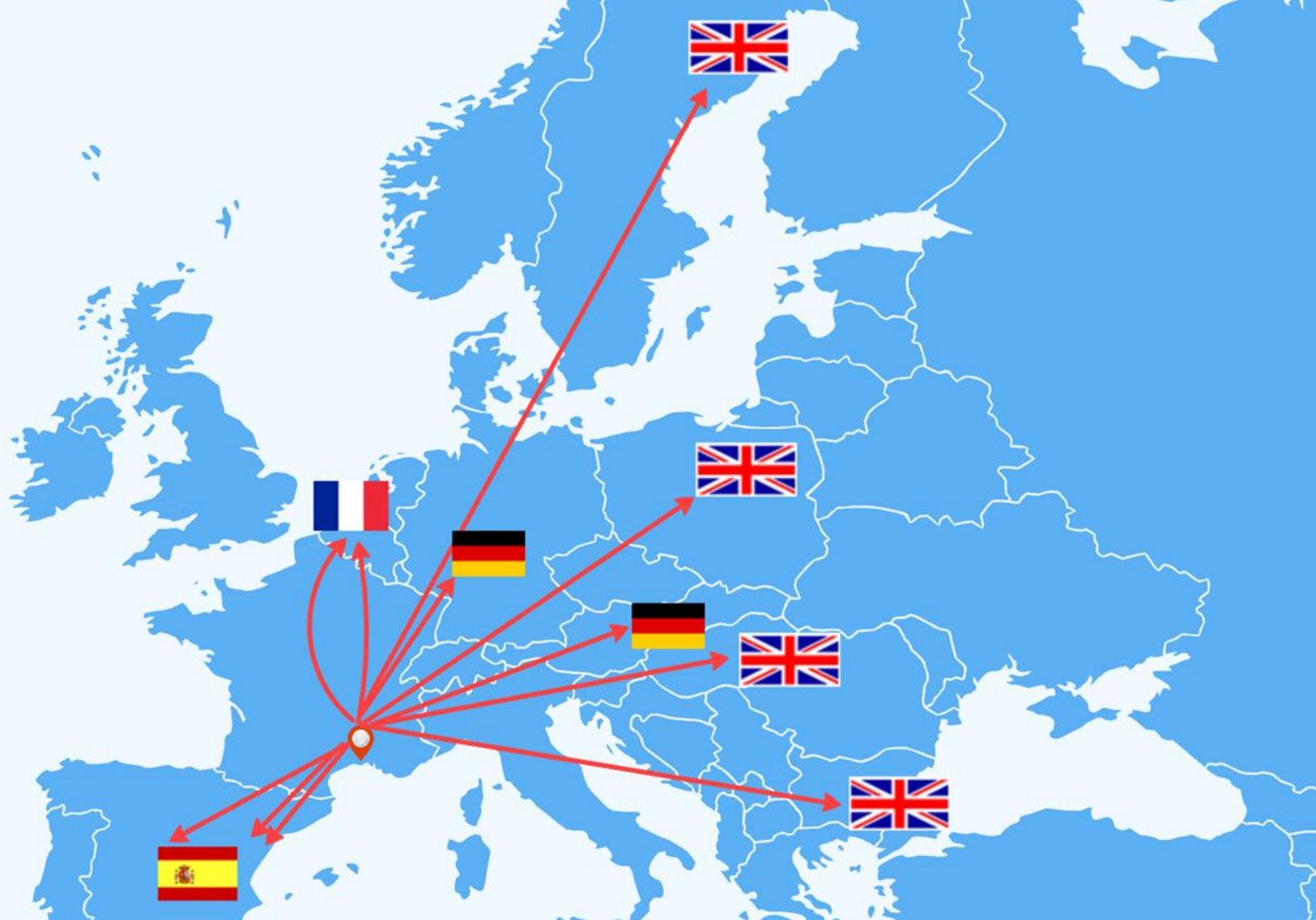
LE DEPART EST CONDITIONNE PAR :

- La réussite de l'année universitaire
- La constitution dans les formes et délais requis des différentes parties du dossier ADMINISTRATIF ET PEDAGOGIQUE ERASMUS

(Un dossier incomplet ou hors délai ne sera pas pris en compte)

- L'inscription administrative à la faculté d'odontologie de Montpellier est obligatoire avant le départ a l'étranger
- Le respect des conditions sanitaires d'accueil de chaque pays au moment de la mobilité (obligations vaccinales...)

11 destinations
(sous réserve de
changement) :



Accords inter-institutionnels ERASMUS+ (PROVISOIRE)

En cours de changement

Dates importantes

10 mars 2025

**Date limite de retour des dossiers à l'adresse :
odonto-ri@umontpellier.fr**

1

25 mars 2025

Commission RI : Présentation des dossiers et entretien avec la commission

** horaire communiqué ultérieurement*

2

Avril - Mai

Début Moveon : Inscription administrative sur le logiciel

3

Le dossier de candidature



CV détaillant le cursus universitaire et les précédents séjours à l'étranger



Lettre de motivation en français ET anglais, espagnol ou allemand selon la destination demandée



Photocopie du certificat de langue le cas échéant



Dossier de candidature complété et signé

L'entretien avec la commission peut se dérouler en français ou dans la langue du pays d'accueil choisi.

L'entretien permet à l'étudiant de présenter de manière détaillée ses motivations et à la commission d'évaluer ses compétences linguistiques.

Préparation administrative

Inscription sur MoveOnline

Le lien vous sera transmis sur le mail universitaire

Constitution du contrat pédagogique * (Learning Agreement)

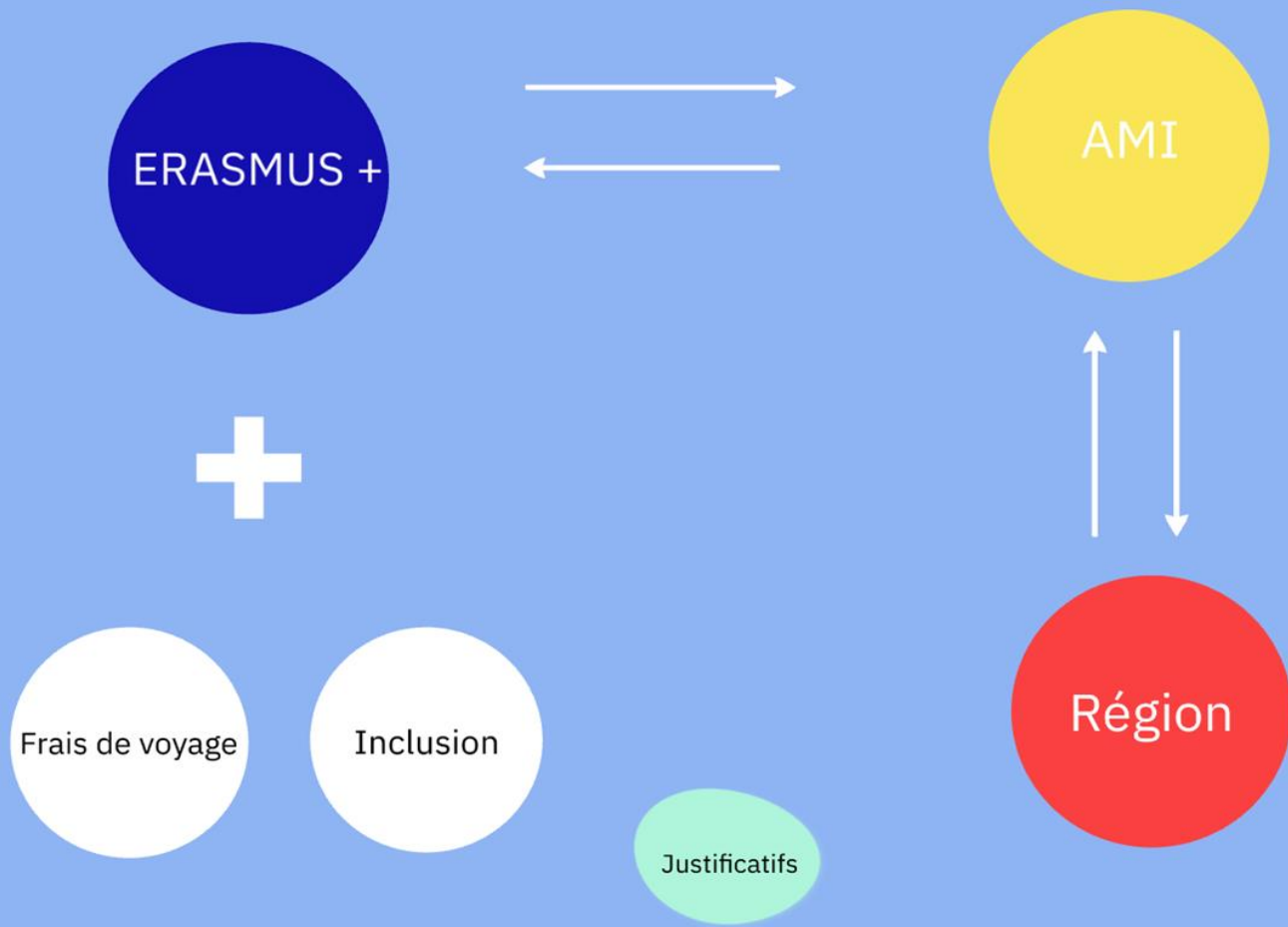
Lien direct avec le responsable pédagogique des Relations Internationales : **Dr Pierre Yves COLLART-DUTILLEUL**

* Le contrat pédagogique définit les enseignements à valider et leurs ECTS et servira de référence et garantie pour l'obtention finale du diplôme d'Etat Français de Docteur en Chirurgie dentaire.

Se réinscrire à la faculté d'odontologie de Montpellier

Demander une carte européenne d'assurance maladie sur le site AMELI

BOURSES



ERASMUS +

- Durée de la mobilité : 2 à 12 mois
- 12 mois de mobilité permis par cycle d'études
- Financement réparti selon 3 groupes de pays, selon le type de mobilité et de la durée de la mobilité
- Bourse cumulable avec la bourse AMI.
- NON cumulable avec la bourse Région.

Montant de la bourse

Catégorie de mobilité	Montant de la bourse (en euros)			
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Mobilité de courte durée (jusqu'à 12 semaines)	1 000	1 000	1 000	1 000
Mobilité de longue durée (plus de 12 semaines)	1 500	1 500	1 500	1 500
Mobilité de très longue durée (plus de 24 semaines)	2 000	2 000	2 000	2 000

Paiement : Versement de 70% du montant en début de mobilité.
30% en fin de mobilité.



Le paiement ne se fera que si le dossier est complet sur Moveon. Les documents demandés vous seront transmis avant votre départ

Pays de destination	Erasmus+ études (SMS)
Groupe 1 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède. Pays tiers non associés au programme des régions 13 et 14	400 €
Groupe 2 : Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	350 €
Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie	350 €

	Nombre de mois financés	Montant total SMS		
		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
De 2 à 4 mois (60 jours et 119 jours)	2	800 €	700 €	700 €
De 4 à 6 mois (120 jours et 179 jours)	4	1 600 €	1 400 €	1 400 €
De 6 mois à 8 mois (180 jours à 239 jours)	6	2 400 €	2 100 €	2 100 €
Mobilité de + de 8 mois (à partir de 240 jours)	8	3 200 €	2 800 €	2 800 €

Région 13	Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin
Région 14	Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse

Cas particulier de la Suisse : Le montant de l'allocation est fixé dans chaque accord de partenariat inter-universitaire. Le financement des entrants comme des sortants est réalisé directement par le pays.

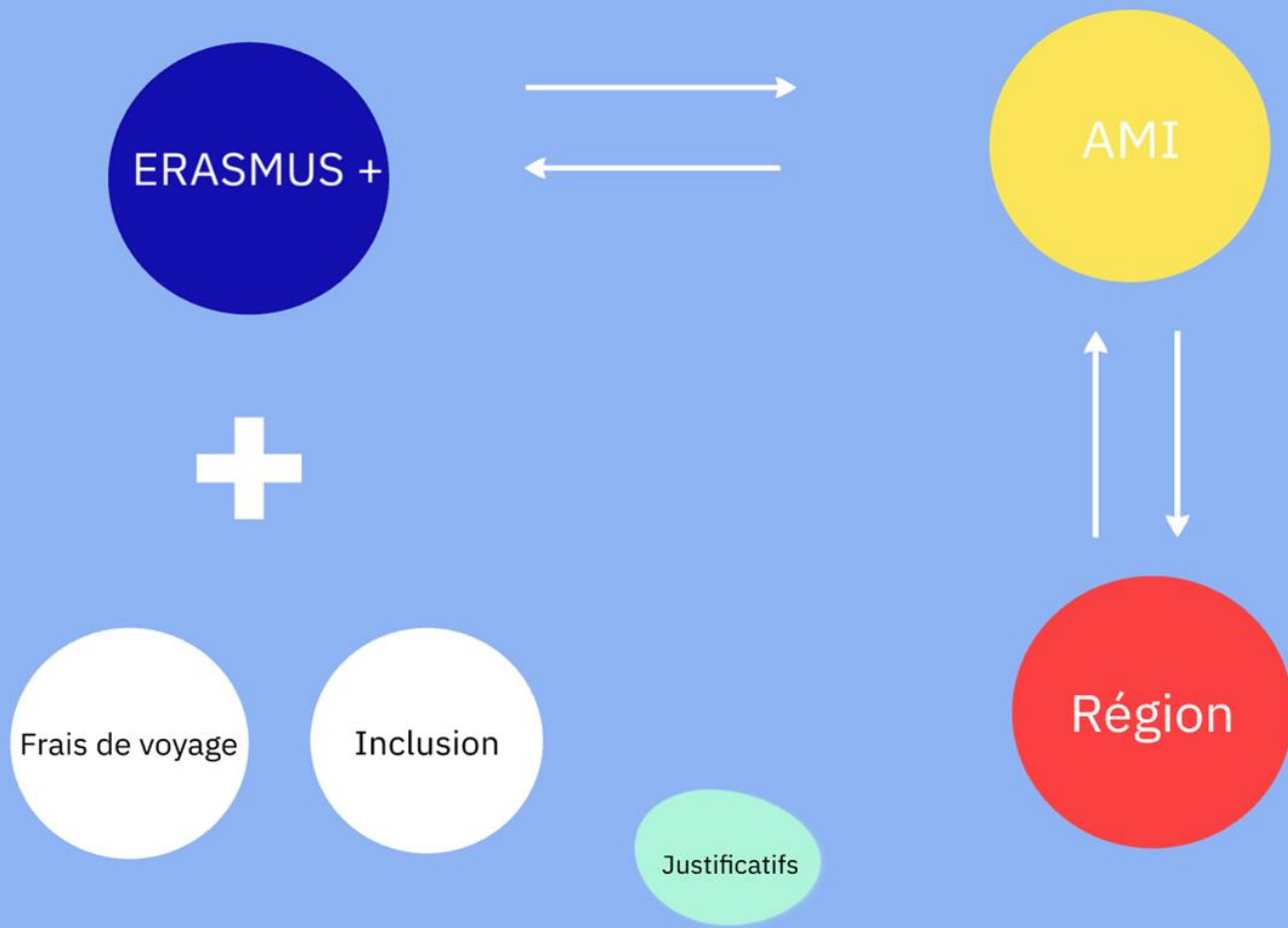
Arrondi des durées : les mobilités de 2 mois minimum s'entendent de date à date (ex : 01/09/24 au 01/11/24)

A partir des mobilités de 3 mois, jusqu'à 15 jours inclus, on arrondit à l'**inférieur** (ex: 4 mois et 15 jours = 4 mois)

A partir de 16 jours, on arrondit au **supérieur** (ex: 4 mois et 16 jours = 5 mois)

Il n'y a pas de demi-mois.

BOURSES



Frais de voyage

Frais de voyage : 2 barèmes sont prévus selon le moyen de transport utilisé :

Moyen de transport STANDARD	Moyen de transport ECO RESPONSABLE
10 à 99 km : 28 €	10 à 99 km : 56 €
100 à 499 km : 211 €	100 à 499 km : 285 €
500 à 1999 km : 309 €	500 à 1999 km : 417 €
2000 à 2999 km : 395 €	2000 à 2999 km : 535 €
3000 à 3999 km : 580 €	3000 à 3999 km : 785 €
4000 à 7999 km : 1 188 €	4000 à 7999 km : 1 188 €
plus de 8000 km : 1 735 €	plus de 8000 km : 1 735 €

Lien vers guide du programme Erasmus+ 2024

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide>

Lien vers le calculateur de distance Erasmus+

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>

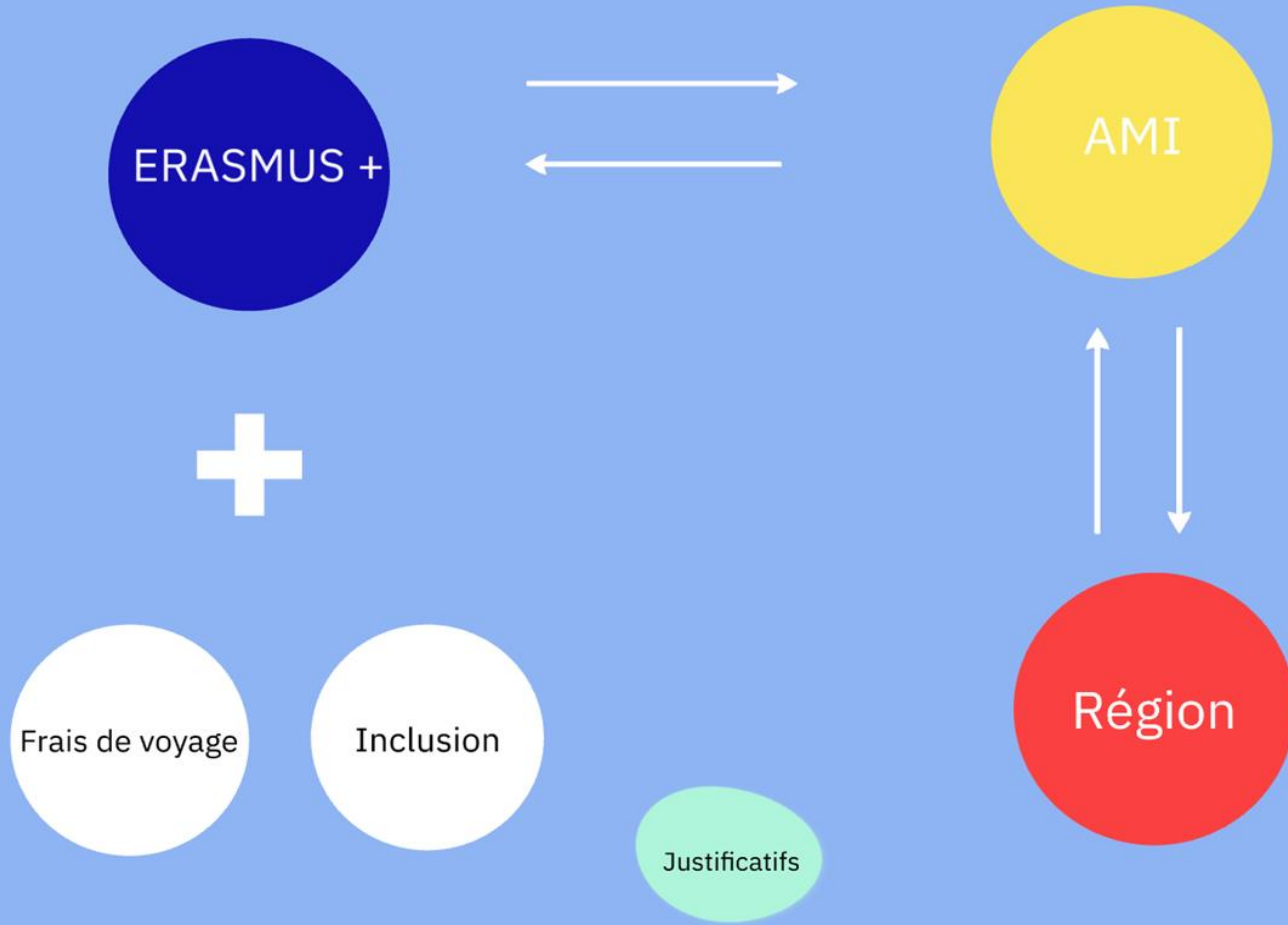
Les montants indiqués le sont sous réserve de l'enveloppe financière attribuée par le bailleur de fonds

Critères pour les personnes	Justificatifs
1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH <u>ou</u> attestation de maladie longue durée <u>ou</u> carte invalidité, etc.
2. habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) Zonage de politiques publiques L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, cette-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
3. habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2 et pour le repérage des quartiers concernés : https://sig.ville.gouv.fr/	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
4. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse.
5. bénéficiaire d'une bourse de collège (échelons 1 à 3)	Notification d'attribution de bourse.
6. bénéficiaire d'une bourse de lycée (échelons 4 à 6)	Notification d'attribution de bourse.
7. appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€	Attestation CAF de quotient familial
8. demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an	Attestation Pôle emploi
9. inscrit.e dans l'un des dispositifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> o dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ; o contrat de volontariat pour l'insertion ; o parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) et Garantie jeunes ; o Service militaire adapté (SMA) ou Service militaire volontaire (SMV) ; o Programme TAPAJ (travail alternatif payé à la journée). 	Certificat d'inscription dans l'établissement d'origine <u>ou</u> photocopie du contrat de volontariat <u>ou</u> attestation d'intégration au dispositif concerné.

Inclusion

+250€

BOURSES



AMI

- Réservé aux boursiers du CROUS
- Durée de la mobilité : 2 à 9 mois
- Bourse de 400€/mois de mobilité finançable.
- Cumulable avec ERASMUS+ ou Région

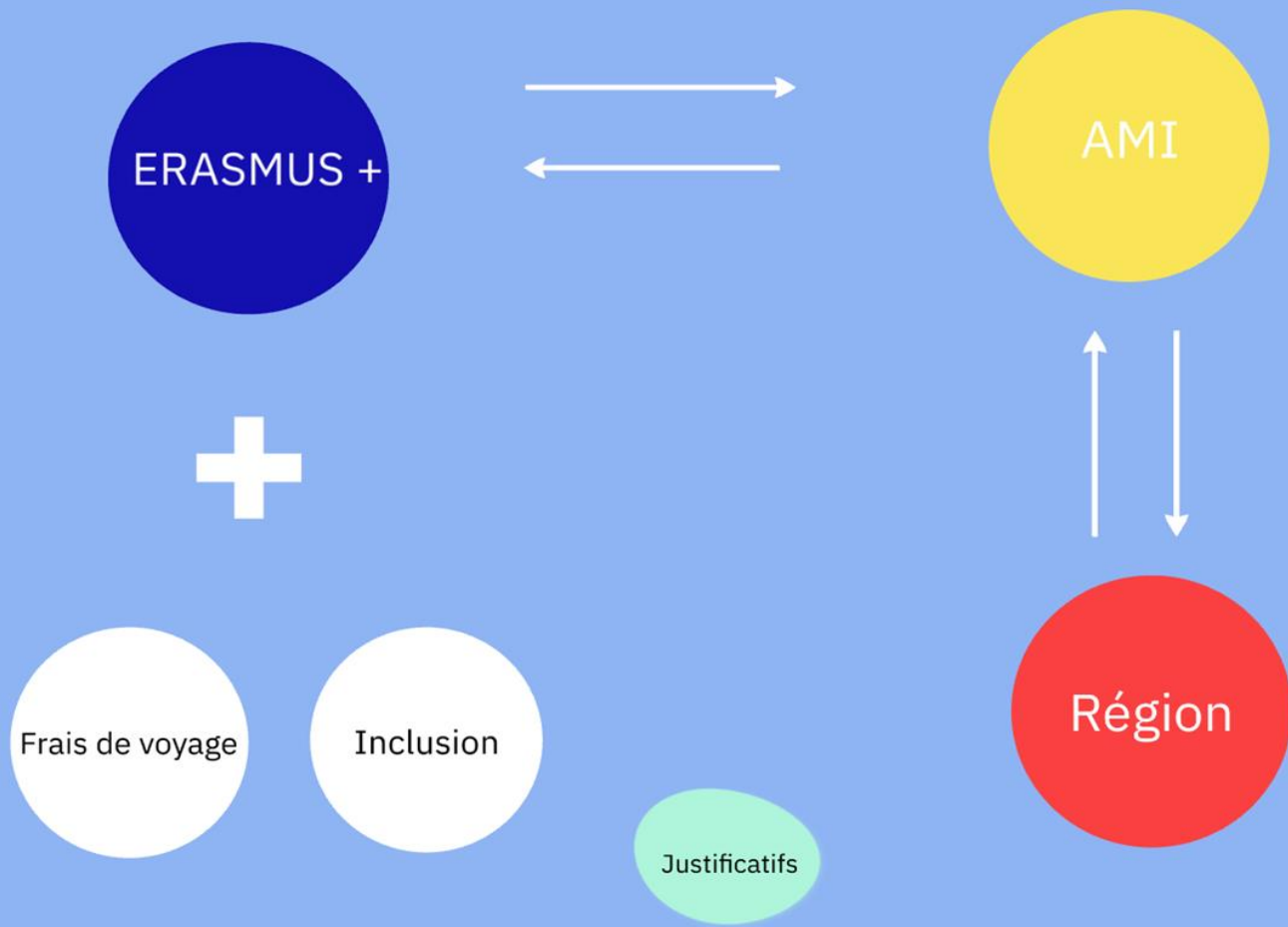
Paiement : Versement de 70% du montant en début de mobilité.

30% en fin de mobilité.

Le paiement ne se fera que si le dossier est complet sur Moveon. Les documents demandés vous seront transmis avant votre départ



BOURSES



Région

- La mobilité doit se dérouler dans un seul et même organisme, sur une période continue, et être validée par des crédits capitalisables et transférables pour l'obtention du diplôme.
- Être boursier sur critère sociaux ou être rattaché au foyer fiscal des parents ayant un Quotient Familial <20 000€.
- 75€/semaine pleine (26 semaines maximum)
1 mois = 4 semaines pleines
(1 mois = 4 x 75€ = 300€)

Forfaits : 14 semaines de 5 jours ouvrés consécutifs pour un semestre.

26 semaines de 5 jours ouvrés consécutifs pour deux semestres.

Paiement : 1er versement = 80% du montant suite à l'envoi de la notification d'attribution.

Le reste sera versé quand le **certificat final de présence à l'étranger + questionnaire de retour d'expérience** seront déposés.

Financement	Mobilité	Cas des stagiaires	Documents spécifiques par financement	Documents communs à tous les financements
ERASMUS+	Etudes	/	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat de mobilité original, pour signature par le VPRI - Contrat pédagogique (d'études ou de stage) indiquant le nombre de crédits ECTS signé par étudiant, UM et partenaire. Le cas échéant, ajouter le contrat pédagogique modifié 	<ul style="list-style-type: none"> - RIB au nom de l'étudiant, contenant obligatoirement un <u>BIC</u> et un <u>IBAN</u> - Attestation de début complétée, signée et tamponnée (modèle unique 2023/2024) - Certificat de scolarité / Scol Pass 2023/2024 - Engagement étudiant lu, approuvé, daté et signé - Preuve du maintien de l'ouverture de droits à la sécurité sociale pendant toute la mobilité : <ul style="list-style-type: none"> ➢ CEAM (carte européenne d'assurance maladie) pour l'Europe, autre dans un pays ayant signé une convention de sécurité sociale prévoyant la prise en charge des soins étudiants : Royaume-Uni, Québec (SE 401 Q 106 ou RAMQ), Andorre. ➢ Dans un pays sans convention de sécurité sociale avec la France ou avec une convention sans mention spécifique du cas des étudiants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ mobilité de moins de 6 mois : remboursement des frais médicaux urgents par la caisse d'Assurance Maladie des parents, dans la limite des tarifs forfaitaires français en vigueur ▪ mobilité de plus de 6 mois : inscription obligatoire auprès du régime étudiant de sécurité sociale du pays d'accueil
	Stage	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de stage tripartite signée par tous, pour 1200 € bruts/mois maximum - Assurance accident du travail pour la durée du stage 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport E+ en ligne * - Relevé de notes (inclus dans CP ou document indépendant) * 	
AMI	Etudes	/	<ul style="list-style-type: none"> - Notification définitive du CROUS de l'année en cours 	<ul style="list-style-type: none"> cf. https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-etranger/etudes-etranger
	Stage	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de stage tripartite signée par tous 		
				<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de fin complétée, signée et tamponnée (modèle unique 2023/2024) *

Région	Etudes	/	<p>QF inférieur à 20 000 €</p> <p>Pour les étudiants non-boursiers, les revenus à prendre en considération pour ce calcul sont ceux indiqués sur l'avis d'imposition sur le revenu le plus récent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ des parents ou du représentant légal de l'étudiant s'il leur est rattaché fiscalement. <p>En cas de rattachement partagé entre les parents, le calcul du quotient familial sera effectué au prorata du rattachement sur la base des deux revenus fiscaux de référence.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ de l'étudiant s'il remplit les 3 conditions cumulatives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - avoir fait une déclaration fiscale indépendante de celle de ses parents, - avoir un avis d'imposition faisant apparaître un revenu imposable hors pension alimentaire au moins égal à 50 % du SMIC annuel net (90% si le bénéficiaire est marié ou pacsé). Cette valeur est établie à partir du SMIC net mensuel moyen de l'année des revenus imposés (source : INSEE), - avoir un avis d'imposition faisant apparaître un domicile distinct de celui de ses parents.
	Stage	Gratification de 800 € nets / mois maximum	

Financement	Mobilité	Documents spécifiques INCLUSION (participants avec Moins d'Opportunités)	Documents spécifiques TRANSPORT ECO RESPONSABLE
ERASMUS+	Etudes ou Stage	<p>1/ Situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte d'invalidité <p>2/ Habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) (adresse permanente) Zone de politiques publiques L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). - Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant <p>3/ Habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville (adresse permanente) pour le repérage des quartiers concernés : https://sig.ville.gouv.fr/</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). - Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant <p>4/ Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notification définitive du CROUS de l'année en cours <p>5/ Appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation CAF de quotient familial de l'année en cours 	<p>Les justificatifs recevables sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Factures nominatives de co-voiturage (y compris par blablacar), billets de train ou de car - Attestation sur l'honneur rédigée par l'étudiant et détaillant les étapes du trajet et les noms des co-voiturants, lorsque les éléments ne sont pas nominatifs (tickets de péage autoroutier). - Si l'étudiant n'est pas le conducteur, à compléter par une deuxième attestation sur l'honneur rédigée par le conducteur. <p>Il est admis que le trajet en train ou en car commence dans une gare de la zone de proximité de la résidence permanente (moins de 100 km).</p> <p>Mis bout à bout, le ou les justificatifs doivent recouvrir la totalité du trajet.</p> <p>Lien de calcul émission CO2 : https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/particulier/?calculator=1</p> <p>Ne sont pas recevables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les attestations sur l'honneur de trajets accomplis en voiture en famille, suivis du retour de la famille au domicile permanent : il s'agit d'un accompagnement, pas d'un co-voiturage

Contacts

ADMINISTRATION

*Bureau des relations
Internationales (BRI)*
REY Tatiana

PEDAGOGIE

Dr Pierre Yves COLLART-
DUTILLEUL

odonto-ri@umontpellier.fr